



# Note d'unité

**MRF/ MF77-VMI | N° 2021-025**

Décision du 19 mars 2021

**Portant délégation de signature du Responsable de Site de Saint-Ouen,  
au Responsable de l'entité Logistique Ordonnancement, au Responsable de l'entité ligne de  
production 1, au Responsable de l'entité ligne de production 2 ainsi qu'à des agents  
appartenant aux dites entités**

## **Le Responsable de site de Saint-Ouen,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2019-045) consentie le 1 octobre 2019 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2019-095) consentie le 11 octobre 2019, au Responsable de site de Saint-Ouen par la Directrice du département MRF ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Mme. Anne Florence LARROUMET, Responsable de l'entité Logistique Ordonnancement,
- M. Patrick LABEDE, Responsable de l'entité ligne de production 1,
- M. Guibert GALONDE, Responsable de l'entité ligne de production 2,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

- 1.1. La délivrance des habilitations électriques,
- 1.2. L'établissement des permis feu

### **Article 2**

---

De donner délégation à M. Julien KOESTEL, Responsable de l'équipe Maintenance des Equipements Industriels, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

- 2.1. L'établissement des permis feu
- 2.2. Les bordereaux de suivi des déchets industriels

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien KOESTEL, Responsable de l'équipe Maintenance des Equipements Industriels, de donner délégation à :

- M. Frédéric WIART, Technicien Supérieur de l'équipe Maintenance des Equipements Industriels

A l'effet de signer en son nom les actes mentionnés aux points 2.1 et 2.2

En cas d'absence de M. Frédéric WIART, Technicien Supérieur de l'équipe Maintenance des Equipements Industriels, de donner délégation à :

- M. Sébastien DARTHOIS, Opérateur à l'équipe Maintenance des Equipements Industriels
- M. Eddy ROCHE, Opérateur à l'équipe Maintenance des Equipements Industriels

A l'effet de signer en son nom les actes mentionnés aux points 2.2

### **Article 3**

De donner délégation à M. Christophe HOCDE, Responsable de l'équipe Essieux, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

- 3.1 L'établissement des permis feux

### **Article 4**

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77-VMI n° 2020-104 en date du 10 octobre 2020.

### **Article 5**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 19 mars 2021

**Le Responsable de Site de Saint-Ouen**

**Xavier GADEAU**